



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains
et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H»*

RAPPORT DE JANVIER 2020

Février 2019

SIGLES ET ABREVIATIONS

B	: Blessé
CDFC	: Centre de Développement Familial et Communautaire
CECI	: Commission Electorale Communale Indépendante
CMCL	: Centre de rééducation des Mineurs en Conflit avec la Loi
CNDD/FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
COSSESSONA	: Coalition Spéciale des Syndicats des Enseignants pour la Solidarité Nationale
DCA	: Défense Contre Avion
ECOFO	: Ecole Fondamentale
F	: Femme
FAB	: Forces Armées Burundaises
FBU	: Franc Burundais
FDN	: Forces de Défense Nationale
H	: Homme
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PMPA	: Partis et Mouvements Politiques Armés
RDC	: République Démocratique du Congo
RN	: Route Nationale
SNR	: Service National de Renseignement
SEPEDUC	: Syndicat des Enseignants Professionnels de l'Education
SYGEPEBU	: Syndicat Général du Personnel de l'Enseignement du Burundi
T	: Tué
TGI	: Tribunal de Grande Instance

I. INTRODUCTION

Dans le présent rapport, nous traiterons des différentes violations des droits humains commises dans diverses localités du pays au cours du mois de Janvier 2020. Nous ne prétendons pas mettre en évidence tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois car certains ont sûrement échappé à notre attention.

Notre rapport procède par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale. Une telle approche nous permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.

Ainsi, *au niveau sécuritaire*, les principaux facteurs de perturbation de la paix et la tranquillité de la population ont été :

- des exactions commises par les Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD/FDD) ;
- la chasse des personnes accusées de sorcellerie ;
- des attaques à mains armées.

Au plan politique, nous avons noté :

- une intolérance politique caractérisée par des destructions méchantes et des attaques menées contre des membres du parti CNL ;
- la marche - manifestation dans toutes les provinces du pays ;
- l'élection d'une loi offrant plus d'avantages au chef de l'Etat élu après son mandat.

Dans le domaine judiciaire, notre rapport mentionne :

- des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales où les plus visés sont des membres du parti CNL ;
- des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues.
- la saisie des bâtiments et des biens de la maison Shalom situés au chef-lieu de la province Ruyigi.

Au point de vue social, notre rapport se focalise :

- sur les pluies diluviennes qui causent des morts et des blessés et détruisant d'innombrables maisons dans différentes localités du pays ;
- sur les contributions forcées imposées à une population pourtant sujette à une vie précaire ;

Après cette analyse contextuelle, ce rapport réserve un chapitre aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en terme de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.

Les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont également retenu notre attention dans le présent rapport.

Le présent rapport se penche enfin sur la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois en question.

En conclusion, nous proposerons quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi, en vue d'éviter le pire, surtout à l'approche d'une période aussi délicate que les élections qui démarrent avec mai 2020.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL ET DE LA JOUISSANCE DES LIBERTES PUBLIQUES.

II.1. Du contexte sécuritaire

Au cours du mois de janvier 2020, la paix et la tranquillité de la population ont été dangereusement menacées par les exactions des Imbonerakure caractérisées par des attaques très violentes menées contre des membres du parti CNL et des destructions méchantes des permanences de ce parti, des arrestations arbitraires et insensées suivies d'emprisonnements ainsi que de mauvais traitements infligés à des personnes, en l'absence d'une quelconque infraction, mais pour le simple fait qu'elles ne sont pas membres de leur parti (*les cas seront développés dans les parties relatives à la politique et à la justice : arrestations arbitraires et détentions illégales, traitements inhumains, cruels et dégradants*).

La sécurité a aussi été menacée par la chasse allant jusqu'à l'assassinat des personnes accusées de pratiquer la sorcellerie sans preuves et cela, dans plusieurs localités du pays. Enfin, des attaques à mains armées ont traumatisé la population dans plusieurs coins du pays.

II.1.1. Des attaques à mains armées

1. En date du 6 janvier 2020, Julien BAKANIBONA, représentant local du parti CNL dans la zone de Kirundo, commune et province Kirundo, a été blessé à la machette non loin de chez-lui. Selon des sources sur place, BAKANIBONA est tombé dans un piège d'hommes armés de machettes et gourdins. Les auteurs du forfait n'ont pas été identifiés.

2. En date du 24 janvier 2020, Léonce SINAMUZIGA, membre du parti CNL a échappé à une tentative d'assassinat en zone Buhindo, commune de Murwi, province de Cibitoke. Selon des sources sur place, des Imbonerakure ont voulu le tuer à l'aide d'une grenade lancée là où il était assis. Grièvement blessé, celui-ci a été conduit en Mairie de Bujumbura pour des soins médicaux intensifs. Selon les mêmes sources, il a été victime de son appartenance politique.

3. En date du 30 janvier 2020 au soir, Frédéric GATERETSE a été blessé dans une explosion d'une grenade à son domicile sur la colline Bihanga dans la commune Matana, province Bururi. Des témoins rapportent que les auteurs n'ont pas été identifiés.

II.2. Du contexte politique

Le domaine politique a été dominé par l'intolérance politique, la marche manifestation organisée dans toutes les provinces du pays, le jour de la proclamation du candidat du CNDD/FDD aux élections présidentielles de mai 2020 et l'élection d'une loi accordant plus d'avantages au chef d'Etat sortant.

II.2.1. De l'intolérance politique

Cette intolérance politique a été caractérisée par des actes barbares et insensés tels les destructions des permanences du parti CNL et des attaques contre des membres de ce parti.

Voici quelques cas illustratifs :

1- En date du 5 janvier 2020, vers 19 heures, sur la colline Mwenya, commune et province Kirundo, Julien BAKANIBONA, responsable du parti CNL au niveau de la zone Kirundo rurale, a été attaqué par des personnes non identifiées qui étaient assises au bord de la route en face du domicile du chef de cette colline. Selon des sources sur place, la victime venait de la sous colline Karama et elle a été blessée au niveau de ses bras et de l'œil gauche. Elle a été conduite à l'hôpital Kirundo pour des soins médicaux. Selon des sources sur place, les auteurs sont des Imbonerakure.

2- En date du 8 janvier 2020, pendant la nuit, sur la colline Muhenga, zone Buvyuko, commune et province Bubanza, un drapeau du parti CNL flottant devant la permanence collinaire de ce parti a été volé par des personnes non identifiées.

3- Dans la nuit du 15 au 16 janvier 2020, sur la colline Muramba, zone Gasave, commune Buhinyuza, province Muyinga, une permanence communale du parti CNL a été totalement démolie par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, des membres du parti CNL ont soupçonné des Imbonerakure de cette localité car ces derniers y menaient régulièrement des patrouilles. Selon les mêmes sources, ces membres du parti CNL ont réhabilité ladite permanence le lendemain et l'ont gardée mais des Imbonerakure sont revenus pour la détruire blessant 2 membres du parti CNL.

4- En date du 17 janvier 2020, vers 1 heure du matin, sur la colline Muramba, zone Gasave, commune Buhinyuza, province Muyinga, Méthode NKUNZIMANA et Gervais NDIKUMANA, tous membres du parti CNL ont été attaqués et blessés à la machette par des Imbonerakure de cette colline, dirigés par leur chef collinaire prénommé Claude. Selon des sources sur place, ces victimes veillaient sur leur permanence communale sise sur cette colline. Selon les mêmes sources, ladite permanence avait été démolie la veille et les membres du parti CNL l'avaient réhabilitée et avaient décidé de la garder pendant la nuit.

II.2.3. De la marche manifestation organisée dans toutes les provinces du pays.

En date du 26 Janvier 2020, à partir de 12 heures, dans toutes les provinces du pays, des Imbonerakure ont effectué des marches et manifestations pour le soutien du candidat du CNDD-FDD pour les élections présidentielles de mai 2020, le Général Major Evariste NDAYISHIMIYE. Ces manifestations avaient été annoncées bien avant et les concernés s'étaient préparés en conséquence. Tous en uniforme du parti CNDD-FDD et munis des branches d'arbres dans les mains, la circulation routière était réglementée non pas par les policiers comme d'habitude mais par les Imbonerakure. Aucun policier n'était sur les lieux. Les chauffeurs des véhicules de transport devaient obtempérer aux ordres des nouveaux « chargés de roulage ». Selon des sources sur place, des festivités devaient commencer dès l'annonce du candidat aux élections présidentielles.

Selon des sources de la province Bubanza, le candidat « préféré » des politiciens de cette province était l'honorable NYABENDA Pascal, président de l'Assemblée Nationale. Mais, la balle aurait tourné autrement après l'annonce du candidat Evariste NDAYISHIMIYE. Visages renfrognés, déçus, les Imbonerakure se sont étalés le long de la route macadamisée comme s'ils étaient en deuil.

II.2.4. Du projet de loi portant statut du chef d'Etat à l'expiration de son mandat.

En date du 21 janvier 2020, l'Assemblée Nationale burundaise a voté un projet de loi portant modification de la loi n° 1/20 du 09 décembre 2004 portant statut du chef d'Etat à l'expiration de ses fonctions. Cette loi accorde des avantages suivants :

- Une allocation unique à la fin du mandat de 1 milliard de Francs Burundais,
- La construction d'une villa haut - standing,
- Une pension mensuelle égale aux émoluments d'un vice-président pendant les 7 premières années qui suivent la fin de l'exercice de ses fonctions,
- Une pension mensuelle égale aux indemnités accordées à un parlementaire après l'expiration des 7 premières années et cela, pour le reste de sa vie s'il n'exerce pas une fonction publique,
- Une intendance équivalente à un tiers de celle accordée au premier ministre. Toutefois, pour un ancien chef d'Etat élu au suffrage universel direct, en plus d'une pension mensuelle, il aura une intendance équivalente à celle d'un vice-président.
- Pendant les 7 premières années qui suivent la cessation de ses fonctions, l'Etat met gratuitement à sa disposition, un service de sécurité et un charroi de 6 véhicules,
- En cas de décès, l'Etat va continuer à subvenir aux besoins de son conjoint survivant et de ses enfants à hauteur de deux-tiers du montant de la pension qui serait accordée au défunt.

Plusieurs politiciens, défenseurs des droits humains et analystes de la conjoncture économique du Burundi ont dit que ces avantages sont exorbitants eu égard de la situation socio-économique du Burundi. Ils ont également souligné que cette loi est sélective parce qu'elle ne concerne que les chefs de l'Etat élus à commencer par Pierre NKURUNZIZA et exclut les autres chefs de l'Etat qui ont dirigé le Burundi.

II.3. Du contexte judiciaire

Au cours mois de janvier 2020, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs et détenues illégalement n'a cessé de d'augmenter d'un jour à l'autre. On note la persécution dirigée contre les membres de l'opposition surtout ceux du CNL.

La période a été caractérisée également par le forcing exercé contre les enseignants pour adhérer au syndicat COSSESONA et l'emprisonnement des leaders syndicaux qui s'y sont opposés. L'emprisonnement du journaliste correspondant de

la radio Isanganiro, Blaise Pascal KARARUMIYE est aussi un cas éloquent de détention illégale. En effet, il a été emprisonné pour avoir diffusé des informations dénonçant le détournement des fonds au sein des coopératives locales à Karusi alors que cette mauvaise gestion venait d'être dénoncée par le gouverneur de la province au cours d'une réunion tenue à l'endroit de tous les administratifs de Karusi.

II.3.1. Des personnes arrêtées par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

D'innombrables personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement dans des cachots avant d'être relaxés. D'autres sont conduits dans des cachots clandestins ou au SNR suite à la lourdeur des infractions qui leur sont collées et croupissent, durant des années, dans des prisons. La plupart de ces personnes ont été arrêtées pour le simple fait d'appartenance au parti d'opposition CNL. Certains sont accusés de tenir des réunions illégales lorsqu'ils prennent un verre de bière ensemble dans un bistrot. Comme la population l'a indiqué, les principaux auteurs de ces arrestations sont des Imbonerakure et des agents du SNR.

Quelques cas d'illustration :

1- En date du 2 janvier 2020, sur la colline Rusimbuko, commune Gasorwe, province Muyinga, Joseph NIYONKURU, Louis HAKORINGINGO, Hashim BUTUNGIRO et le prénommé Rashid, résidant sur la colline Kigoganya de la même commune, tous membres du parti CNL ont été arrêtés par des Imbonerakure et conduits au cachot de la commune Gasorwe. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de troubler la sécurité dans leur localité.

2- En date du 2 janvier 2020, sur la colline Buhama, zone Musasa, commune Kiremba, province Ngozi, Serges NZAMBIMANA, Désiré NIZIGIYIMANA, Cédric KADAFI et le prénommé Thomas ont été arrêtés par des policiers accompagnés du chef de zone Musasa, Didace MANIKURAKURE et conduits au cachot de la zone Gakere de la même commune. Selon des sources sur place, les victimes qui avaient appris qu'il y avait un plan de détruire leur permanence, avaient décidé de monter la garde. Ils ont été accusés de circuler la nuit.

3- En date du 4 janvier 2020, sur la colline Gisyitye, commune Nyabihanga, province Mwaro, les prénommés Marcel, âgé de 28 ans et Jonas, âgé de 31 ans, tous de la colline Musongati, membres du parti CNL, ont été arrêtés par des policiers accompagnés par un Imbonerakure sur l'ordre de l'Administrateur communal, Adrien NTUNZWENIMANA. Selon des sources sur place, ils étaient

accusés d'avoir tenu une réunion illégale. Ces victimes ont été conduites pour détention au cachot de la commune Nyabihanga.

4- En date du 5 janvier 2020, sur la colline Gisyitye, commune Nyabihanga, province Mwaro, le nommé Tharcisse MBONIGARURA, âgé de 42 ans, résidant sur la même colline, a été arrêté par l'administrateur communal, Adrien NTUNZWENIMANA. Selon des sources sur place, il a été accusé de boire une boisson prohibée appelée «umudiringi». La victime a été arrêtée parce qu'elle avait fait louer sa maison pour servir de permanence au parti CNL. La victime a été conduite au cachot de la commune Nyabihanga où elle a été détenue.

5- En date du 7 janvier 2020, sur la colline Miterama, commune Nyabihanga, province Mwaro, Béatrice BARENGAYABO, âgée de 38 ans, résidant sur cette colline, membre du parti CNL, a été arrêtée chez elle par un Imbonerakure sur l'ordre de l'administrateur communal, Adrien NTUNZWENIMANA. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir diffusé sur des réseaux sociaux un audio d'une formation dite patriotique des élèves en vacances, le 28 décembre 2019. Selon les mêmes sources, cette victime a été conduite et détenue au cachot de la commune Nyabihanga.

6- En date du 7 janvier 2020, au campus Mutanga, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Jean de Dieu NKUNZIMANA, étudiant de l'Université du Burundi, dans la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, membre du parti CNL, a été arrêté par le responsable adjoint de la sécurité au campus Mutanga accompagné par des étudiants Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils l'ont conduit au cachot de la zone Nyakabiga d'où il a été transféré en date du 8 janvier 2020 au cachot de la police judiciaire de Jabe situé en zone Bwiza, Bujumbura Mairie. La victime a été accusée de tenir une réunion du parti CNL avec des étudiants membres de ce parti ressortissants de la province Gitega sans en avoir l'autorisation; ce qu'il n'a cessé de nier.

7- En date du 8 janvier 2020, aux environs de 18 heures, tout près du bureau de la province Rutana, Antoine MANUMA, président du syndicat SYGEPEBU a été arrêté par le prénommé Ezéchiel, responsable provincial du SNR qui l'a conduit chez lui. Selon des sources sur place, il serait victime de la pétition émise par son syndicat en collaboration avec un autre syndicat SEPEDUC qui proteste contre la retenue par force de 500 FBU sur les comptes des enseignants. Les proches de MANUMA affirment qu'il avait reçu des menaces les jours précédents son interpellation. Le président de la COSSESONA, Victor NDABANIWE le menaçait incessamment. Le motif officiel de l'arrestation du président du syndicat SYGEPEBU n'a pas été communiqué. Selon les mêmes sources, après interrogatoire, Antoine MANUMA a été conduit au cachot du poste de police de la commune

Rutana avant d'être transféré dans la Mairie de Bujumbura en date du 10 janvier 2020.

8- En date du 9 janvier 2020, Gérard NIYONGABO, responsable national du syndicat des enseignants SEPEDUC a été interpellé à Ndava par le commissaire communal à Fota, province de Mwaro. Selon nos sources, le mandat d'arrêt a été émis sur plainte du président de la COSSESSONA.

De plus, il a été arrêté alors qu'il dispensait des cours au Lycée communal de Fota. Il a directement été conduit au cachot de la police locale.

9- En date du 9 janvier 2020, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, une femme nommée BOGOYE, âgée d'une cinquantaine d'année, a été arrêtée par des policiers et conduite au cachot de la zone Buhiga. Selon des sources sur place, elle était accusée de complicité dans la commercialisation de la bière prohibée. La victime était aux travaux communautaires sur la RN 12 quand un motard est passé, laissant tomber son petit bagage composé de sacs. Cette femme qui était tout près l'a ramassé et a trouvé dedans une bouteille d'un litre de bière prohibée appelée « Kanyanga ». Ceux qui étaient avec cette femme ont informé le chef de colline André MBONIHANKUYE qui a vite appelé des policiers pour l'arrêter. Pour être libérée, cette femme a été exigée d'indiquer le nom du motard qui portait cette boisson prohibée, mais le motard n'était pas connu dans la localité.

10- En date du 11 janvier 2020, sur la colline Butare, commune Kayogoro, province Makamba, Jean Marie MUKERANDANGA et Eric NDAYIRAGIJE, tous membres du parti CNL ont été arrêtés par Gilbert NDIKURIYO, chauffeur de l'administrateur de la commune Kayogoro, Zachée MISAGO et un autre connu sous le surnom d'Américain, tous Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces deux victimes ont été accusées de troubler l'ordre public en incitant des gens à fuir vers des camps de réfugiés en Tanzanie. Elles ont été détenues au cachot du commissariat communal de police à Kayogoro jusqu'au 17 janvier 2020 avant d'être transférés au cachot du parquet de Makamba.

11- En date du 11 janvier 2020, sur la colline Nyarunazi, zone Kiburenge, commune Nyabihanga, province Mwaro, Mathieu NTAKARUTIMANA, Alberic NTABANGANA et Bernard NTAHONDI, tous membres du parti d'opposition CNL ont été arrêtés par des membres de la milice Imbonerakure. Ils ont été arrêtés dans un débit de boisson suite à un refus d'acheter à boire à ces les miliciens du parti au pouvoir, le CNDD/FDD. On note des arrestations illégales ainsi que la complicité de la police de Nyabihanga qui a mis sous les verrous ces 3 personnes.

12- En date du 13 janvier 2020, douze militaires de la même ethnie Tutsi et Ex FAB ont été arrêtés par le SNR.

Ils étaient tous affectés au 1^{er} bataillon chargé de la sécurité du Président de la République. Parmi les douze militaires arrêtés figurent le capitaine Zacharie NIYIBIGIRA, l'adjudant major Fabien NDUWAYO, le 1^{er} sergent major Alain KUBWAYO, le caporal-chef Aimé HABARUGIRA, le caporal-chef Vénuste KARABWERA, le caporal-chef Eduard HABARUGIRA, le caporal-chef Timothée NSAVYIMANA. Les mobiles de l'arrestation restent inconnus. Selon des sources sur place, ces militaires ont directement été conduits au palais de Ngozi pour interrogatoire.

13- En date du 13 janvier 2020, vers 11 heures, Cyriaque MANIRAKIZA, enseignant au Lycée communal Shombo, en zone Shombo, commune et province Muramvya et représentant du SEPEDUC en province Muramvya, a été arrêté à cette école et conduit au cachot du commissariat provincial de police par le responsable du SNR à Muramvya. Selon des sources sur place, Cyriaque MANIRAKIZA a été accusé de s'opposer à la retenue de 500 FBU sur le salaire de chaque enseignant membre de son syndicat comme l'exige la COSSESSONA.

14- En dates du 14 et 15 janvier 2020, Joseph HABONIMANA et Isaac BUHIZA, tous membres du parti CNL ont été arrêtés par des Imbonerakure Zacharie MIBURO et le nommé AHISHAKIYE. Ils ont directement conduits et détenus au cachot de la commune Ntega. Selon des sources sur place, Joseph HABONIMANA, a été arrêté en date du 14 janvier 2020, sous l'accusation de fréquenter un cabaret des opposants. Isaac BUHIZA, quant à lui, a été arrêté en date du 15 janvier 2020 sur la colline Rukore, commune Ntega, province Kirundo quand il revenait de la Mairie de Bujumbura et il a été accusé d'avoir volé un téléphone portable avant de se rendre à Bujumbura.

15- En dates du 15 et 16 janvier 2020, deux membres du parti CNL ont été arbitrairement arrêtés et détenus illégalement en commune Bugendana, province Gitega. Samuel NDIKUMANA, trésorier du parti CNL en commune Bugendana, enseignant à l'ECOFO Cishwa, résidant sur la colline Cishwa de la même commune a été arrêté par des Imbonerakure

Selon des sources sur place, Samuel NDIKUMANA s'était rendu dans la localité de Gatunguru pour informer des membres de son parti d'un report d'une réunion. A son retour, des Imbonerakure de la localité de Rubenga l'ont arrêté pour l'acheminer vers la permanence du parti CNDD-FDD où il a été tabassé, en l'accusant d'avoir tenu une réunion clandestine du parti CNL. Après, ils ont appelé

l'administrateur communal de Bugendana, Béatrice BUKURU, qui l'a conduit au cachot de la commune Bugendana où il a passé la nuit.

Le lendemain matin, des membres du parti CNL dont Bernard GAHUNGU se sont rendus au bureau communal pour demander des raisons de l'arrestation de Samuel NDIKUMANA et le chef provincial du SNR, Blaise NGOMIRAKIZA, a ordonné à l'OPJ d'émettre un mandat d'arrêt à l'encontre de Samuel. Bernard GAHUNGU a été ainsi arrêté par le chef provincial du SNR sous l'accusation d'injurier les autorités après avoir dit qu'ils ne peuvent pas accepter des injustices et qu'au mois de mai 2020, ils vont tout changer. Le chef provincial du SNR les a conduits à la prison de Gitega le même jour.

En date du 20 janvier 2020, les deux victimes ont été auditionnées par le TGI Gitega dans le cadre d'un procès de flagrance. Accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et de tenir des réunions clandestines de son parti, Samuel a été condamné à une peine de 10 ans tandis que Bernard a été condamné à 2 ans de servitude pénale.

16- En date du 19 janvier 2020, vers 20 heures, sur la sous colline Rukurazo, colline Cendajuru, commune Vumbi, province Kirundo, le nommé SEZIBERA, membre du parti CNL, a été arrêté par des Imbonerakure conduits par le nommé KABANDE, chef des Imbonerakure de cette sous colline et Jérôme RIYAZIMANA, chef communal des Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime a été accusée de saluer des gens par une salutation de son parti CNL : « Gira CNL ». Selon les mêmes sources, elle a été conduite au cachot communal de Vumbi sur l'ordre de l'administrateur communal Jean Baptiste KWIZERA et jusqu'au 26 janvier 2020, il n'avait pas encore été entendu par l'OPJ.

17- En date du 21 janvier 2020, Fidèle NZOBAKENGA, membre du parti CNL et habitant de la colline Butahana, commune de Bwambarangwe, province Kirundo, a été arrêté par l'OPJ communal et conduit au cachot de la police de cette commune. Selon des sources sur place, il a été accusé de pratiquer la sorcellerie et d'avoir ensorcelé Liduine HICUBURUNDI, élue collinaire de cette colline, membre du parti CNDD- FDD. Selon les mêmes sources, Liduine HICUBURUNDI a porté plainte chez l'OPJ afin d'empêcher l'adhésion de certains membres du parti CNDD- FDD au parti CNL.

18- En date du 23 janvier 2020, au chef-lieu de la commune Mutaho, province Gitega, Daniel HAVYARIMANA et Ferdinand NIYONKURU, tous membres du parti CNL, résidant sur la colline Nyangungu de la même commune ont été arrêtés par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir

battu des Imbonerakure de la colline Nyangungu. Selon les mêmes sources, ces 2 militants du CNL ont été détenus au cachot de la police de cette commune.

19- En date du 23 janvier 2020, sur la colline Kibonobono, en commune Bwambarangwe, province Kirundo, Céléus NZUNGU, responsable du parti CNL sur cette colline, Emmanuel NDUWIMANA et Emmanuel MUSHIMANTWARI respectivement secrétaire et responsable du parti CNL sur la sous-colline Rubavu ainsi que le prénommé Léonce, responsable des jeunes de ce même parti sur la colline Buhoro dans la même commune, ont été arrêtés par des Imbonerakure et conduits au cachot du commissariat de la police en commune Bwambarangwe par le responsable du SNR dans cette commune accompagné par le chef des Imbonerakure en zone Mukenke. Selon des sources sur place, Celeus NZUNGU a été accusé de n'avoir pas secouru le chef de la colline Bugorora lorsqu'il se bagarrait avec des membres du parti CNL et les trois autres ont été accusés d'outrage au chef de l'Etat.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues

1- Depuis le 3 janvier 2020, le caporal Rénovat NDAYIRAGIJE est porté disparu alors qu'il se dirigeait dans sa commune natale de Ruyigi pour un congé annuel. Les membres de sa famille disent l'avoir eu au téléphone pour la dernière fois quand il était au parking de bus communément appelé « COTEBU » en zone de Ngagara, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie. Selon ses proches, le militaire a disparu dans des conditions mystérieuses. Ils disent qu'il venait juste de parler à son grand frère quand ils ont perdu ses traces. Depuis ce temps-là, son frère indique qu'il a essayé de le joindre par téléphone mais son téléphone sonnait sans qu'il y ait quelqu'un pour répondre. Depuis, on ne l'a plus revu », indiquent nos sources. La police a été alertée. Elle a déclenché des enquêtes. Dans un premier temps, les traces des appels téléphoniques ont montré qu'il s'est déplacé dans les zones de Kamenge (commune Ntahangwa), Musaga (commune Muha) dans Bujumbura Mairie et Mutimbuzi en province de Bujumbura rurale. La famille demande des enquêtes indépendantes pour connaître la vérité sur cette disparition. Signalons que Rénovat NDAYIRAGIJE a intégré l'armée burundaise en 2013. Il était affecté à la garde du chef d'état-major de la FDNB.

2- En date du 9 janvier 2020, Arsène BASERUKIYE et Davis MUGENZI, tous élèves au Lycée communal de Kibezi ainsi que Claver NDIKUMANA, ex-policier, retraité, ont été respectivement arrêtés dans les localités de Nyarurambi et de Gakara, colline Kivumu, commune Mugamba, province Bururi par le responsable du SNR en province Bururi en collaboration avec le commissaire communal de la police en commune Mugamba. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de s'entraîner

au maniement des armes à feu et ils ont été embarqués à bord d'un véhicule de la police de type pick-up vers une destination inconnue.

3- En date du 20 janvier 2020, le responsable du service national des renseignements de la province Cibitoke a enlevé Paul NZEYIMANA sur la colline Kagazi, commune Rugombo, province Cibitoke. Des témoins rapportent que la victime venait de répondre à un appel téléphonique et a été embarqué sur le champ dans un véhicule aux vitres teintées. On note un enlèvement et un risque pour la sécurité de la victime dont la destination n'a pas été communiquée aux proches.

I.3.3. De l'accès à la justice

En date du 10 janvier 2020, l'administration provinciale et judiciaire de la province de Ruyigi a procédé à la saisie des bâtiments et des biens de la maison Shalom situés au chef-lieu de la province. Selon des sources sur place, les portes de la maison d'habitation de Marguerite BARANKITSE (fondatrice de la Maison Shalom), de l'hôpital, de la Microfinance et de l'orphelinat ont été défoncées et tout ce qui était à l'intérieur de toutes ces infrastructures a été embarqué.

Bref, au moins 45 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 4 personnes ont été enlevées et portées disparues tout au long du mois de janvier 2020..

II.4. Du contexte social

Sur le plan social, des contributions forcées continuent encore d'être imposées à une population meurtrie par une misère sans nom.

Par exemple, en province Rumonge, la population a été contrainte de contribuer pour la réussite de la croisade du parti au pouvoir. Certains responsables administratifs ont écrits des lettres de demande des contributions en vue de l'organisation de la croisade du parti au pouvoir dans toutes les communes de cette province.

A Makamba aussi, la population est contrainte de contribuer pour la construction d'une infrastructure qui servira de bureau de la province alors qu'elle est sans moyens.

II.5. De la jouissance des libertés publiques

1- En date du 16 janvier 2020 vers 18 heures, le journaliste Blaise Pascal KARARUMIYE, correspondant de la radio Isanganiro en province Karuzi a été arrêté sur la colline Nyamugari, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi et placé en garde à vue au cachot du commissariat provincial de la police par le procureur de la République en cette province, François HARERIMANA sur l'ordre du gouverneur de cette province, Calinie MBARUSHIMANA. Selon des sources sur place, Blaise Pascal a été accusé d'avoir diffusé des fausses informations sur les coopératives Sangwe (coopératives mises sur pied par le parti CNDD-FDD sur toutes les collines du pays) en province Karuzi. Selon les mêmes sources, ce reportage a été réalisé à la suite d'une réunion tenue par le gouverneur de la province à l'endroit des chefs de collines, des chefs de zones et des administrateurs communaux dans laquelle elle s'est insurgée contre certains administratifs qui ont distribué des chèvres et des porcs à des familles regroupées dans les coopératives Sangwe alors que la gestion des 10.000.000 FBU données à chaque coopérative est du ressort de ces coopératives mêmes. Il a été libéré en date du 19 janvier 2020 dans l'après-midi, après comparution au cabinet du gouverneur. Ce dernier était entouré de ses conseillers, le procureur de la République à Karuzi ainsi que tous les administrateurs communaux de cette province.

2- En date du 30 janvier 2020, le TGI de Bubanza condamné à deux ans et demi de prison et 1.000.000FBU à chacun des quatre journalistes du journal IWACU : Terence MPOZENZI, Agnès NDIRUBUSA, Christine KAMIKAZI et Egide HARERIMANA. Leur chauffeur a été acquitté. Ils ont été condamnés non pas pour « Complicité d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat », accusation du ministère public lors de l'audience publique du 30 décembre 2019, mais pour « Tentative impossible d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat », infraction requalifiée par les juges. Signalons qu'ils ont été arrêtés le 22 Octobre 2019 alors qu'ils couvraient l'incursion de rebelles burundais venus de la RDC.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale

Dans cette partie du rapport, nous analyserons les cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées- Chaque jour, des vies humaines disparaissent mais des enquêtes ne sont pas diligentées pour identifier les auteurs en vue de les punir conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR qui commettent inlassablement des violations des droits humains sans qu'ils soient inquiétés.

Les cas de justice populaire à l'endroit des présumés sorciers se multiplient de plus en plus et occasionnent des pertes en vies humaines, sans que les autorités habilitées prennent des mesures appropriées pour juguler ce problème social. S'agissant des personnes blessées, les présumés auteurs sont également les Imbonerakure.

Face à de telles scènes macabres, le silence et la complaisance des autorités administratives et judiciaires peuvent dénoter la complicité de leur part.

Voici quelques uns des cas qui ont été identifiés:

1- En date du 1^{er} janvier 2020, le corps sans vie de Patrice NKUNDABANYANKA alias Muswati, maçon, originaire de la colline Nyamaboko, zone Kiyenzi, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, âgé d'au moins 60 ans, a été retrouvé flottant sur les eaux de la rivière Kizingwe passant dans la même commune. Selon des sources sur place, la victime a été tuée étranglée par des inconnus dans la soirée du 31 décembre 2019 et a été dépouillée de son argent, son téléphone portable et un sac contenant des vivres. Selon les mêmes sources, ces bourreaux l'ont surpris dans une palmeraie se trouvant dans la jonction de la rivière Kizingwe et Gahongo lorsqu'il rentrait à la maison en provenance de Bujumbura Mairie où il travaillait. Des proches ont rapporté que ce père de famille était attendu pour célébrer le nouvel an avec sa famille.

2- En date du 1^{er} janvier 2020, le matin, le corps sans vie de Zénon MACUMI, marié, âgé d'environ 40 ans, caporal-chef, ex-FAB, originaire de la commune Rutovu, province Bururi a été retrouvé attaché sur un arbre avec une corde militaire sur la colline Nyabututsi rural, commune et province Gitega. Selon des sources sur place, Zénon MACUMI était affecté au Palais présidentiel de Gitega

avant d'être muté à l'antenne de la radio située à Mweya, sur la colline Mugoboka, commune Gitega. Le Commandant du 22^{ème} bataillon a indiqué qu'il s'est suicidé. Mais, d'autres sources ont annoncé que ce militaire avait été tué.

3- En date du 5 janvier 2020, Jérémie NGENDAKURIYO alias Kamoteri(58 ans) a été retrouvé mort au quartier Gikungu, zone urbaine de Gihosha, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, Jérémie NGENDAKURIYO a été tué étranglé par des hommes non identifiés qui étaient à bord d'une camionnette de marque Toyota double cabine. Selon les mêmes sources, il était cambiste, originaire de la sous colline Kirambi, colline Karwa, zone Bamba, commune et province Bururi et résidait à la 3^{ème} avenue de la zone Bwiza, commune Mukaza, Bujumbura Mairie. Il avait été enlevé dans la zone Bwiza en date du 4 janvier 2020.

4- Dans la nuit du 7 au 8 janvier 2020, sur la sous colline Gihofi, colline Gisitwe, commune Ntega, province Kirundo, Frédéric NKEZABAHIZI, âgé de 65 ans, membre du parti CNL, a été tué à son domicile par des personnes non identifiées armées de machettes. Selon les sources sur place, ces assassins ont également blessé l'épouse de Frédéric NKEZABAHIZI avant de fuir. Les mêmes sources ont indiqué que la famille de la victime avait reçu des menaces répétitives des Imbonerakure et avait porté plainte chez l'administrateur mais celui-ci n'avait pas agi pour protéger cette famille.

5- En date du 8 janvier 2020, Richard TUYISENGE a été retrouvé sans vie au chef-lieu de la commune Mbuye, province Muramvya. Selon une source locale, il aurait été étranglé. Les auteurs n'ont pas été identifiés.

6- En date du 10 janvier 2020 matin, sur la colline Rusagara, commune Mugina, province Cibitoke, un corps sans vie de Gratien MISAGO, âgé d'une soixantaine d'années, membre du parti CNL, a été retrouvé chez Jean Marie BARAYARWIZA, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, en date du 9 janvier 2020, Jean Marie BARAYARWIZA et Gratien MISAGO avaient passé la soirée ensemble en partageant un verre du vin de banane dans un bar des environs. Les mêmes sources ont indiqué que Gratien avait passé la nuit chez Jean Marie avec qui il partageait un champ de haricots et d'aubergines. Selon les mêmes sources, le corps de la victime présentait des signes d'étranglement. Les voisins ont alerté l'administration communale et la police qui ont conduit le cadavre vers l'un des hôpitaux de Bujumbura Mairie pour une autopsie. Le présumé auteur du meurtre a été arrêté et détenu au cachot du poste de police de la commune Mugina.

7- En date du 10 janvier 2020, un homme non identifié a été retrouvé mort sur la colline Mbizi, commune Kibago, province Makamba. Selon des sources sur place, il a été retrouvé sans vie pendu sur un arbre. Cet homme aurait été tué ailleurs et jeté dans cet endroit parce qu'aucune personne de cette colline ne l'a reconnu.

8- Dans la mi-journée du 11 janvier 2020, au quartier Kinanira 4, zone Musaga, commune urbaine de Muha, un des policiers qui assuraient la garde du domicile du patron du SNR, Gervais NDIRAKOBUCA alias Ndakugarika a été tué par balle tirée par son collègue. Des sources sur place ont confirmé que la victime assurait bel et bien la garde au domicile du chef du SNR.

9- En date du 13 janvier 2020, sur la colline Mparambo I, commune Rugombo, province Cibitoke un corps sans vie et en état de décomposition d'un enfant nommé Emmanuel DUSENGE, âgé de 4 ans, a été retrouvé dans une latrine d'un voisin, à moins de 300 mètres de son domicile. Selon des sources sur place, Emmanuel DUSENGE avait disparu depuis le 31 décembre 2019. Selon les mêmes sources, les voisins de la victime ont senti une odeur nauséabonde provenant de cette latrine. Ils y ont alors retrouvé le corps de l'enfant dont certaines parties avaient été coupées. Les habitants de la localité ont voulu se faire justice contre deux suspects appréhendés mais les forces de l'ordre ont directement intervenu.

10- En date du 13 janvier 2020, sur la sous-colline Kagaragara, colline et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, le corps sans vie du Caporal Léonard BUCUMI, ex-FAB, a été retrouvé dans la réserve naturelle de Rukoko. Selon des sources sur place, cette victime présentait des blessures sur tout le corps montrant que la victime avait subi des violences physiques. Le caporal Léonard BUCUMI avait passé la journée avec ses collègues, Caporal-Chef Jean Marie NDAYIZEYE et Caporal-Chef Pierre MIBURO dans un bistrot se trouvant sur la sous-colline Kagaragara. Les deux militaires et la victime sont du camp DCA et étaient affectés à la position militaire de Kagaragara commandée par le Capitaine François NIYONKURU. Selon les mêmes sources, la victime a été tuée par ses deux collègues sur l'ordre du Capitaine François NIYONKURU alors qu'ils se rendaient à leur poste d'attache.

11- En date du 15 janvier 2020, vers 19 heures, au chef-lieu de la commune Kayokwe, province Mwaro, le corps sans vie du nommé YOGORO, menuisier, âgé de 62 ans, membre du parti CNDD-FDD, originaire de la colline Kibogoye dans la même commune, a été retrouvé dans sa maison, à 50 mètres d'un poste de police. Selon des sources sur place, la victime a été coupée en trois parties. Selon les mêmes sources, la victime était en conflits fonciers avec ses deux fils aînés, membres du parti CNDD-FDD. Elle s'était remariée après la mort

de sa femme en laissant ses enfants sur la colline. Ces deux fils présumés auteurs du meurtre ont pris la fuite. La police a dit avoir commencé les enquêtes.

12- En date du 15 janvier 2020, une fille non identifiée a été retrouvée sans vie au bord de la rivière Ntakangwa, quartier Mugoboka, zone Gihosha, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie.

13- En date du 17 janvier 2020, un homme non identifié a été retrouvé sans vie, en zone Buringa (entre la 11^{ème} et 12^{ème} avenue), commune Gihanga, province Bubanza. Selon des sources sur place, cet homme aurait été tué ailleurs et jeté à cet endroit par les tueurs car, aucun habitant de cette localité ne l'a reconnu.

14- En date du 18 janvier 2020, vers 21 heures, à la 14^{ème} avenue n° 44, zone urbaine de Buyenzi, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Mariam NIKIZA alias Nyota, agent de transfert et de change de monnaie à la 13^{ème} avenue n° 10 de la même zone, a été tuée par balles par des personnes non identifiées armées de fusil. Selon des sources sur place, ces assassins ont volé à la victime un sac à main, des téléphones portables et une somme d'argent non identifiée.

15- En date du 18 janvier 2020, le corps sans vie d'un homme non identifié et en état de décomposition a été retrouvé entre la 11^{ème} et la 12^{ème} transversale, sur la colline Rubira, commune Mpanda, province Bubanza. Ce cadavre a été enterré par la population sous l'ordre de l'OPJ de la commune Mpanda après le constat.

16- En date du 19 janvier 2020 matin, un corps sans vie de Méthode NDUWAYEZU, âgé d'une vingtaine d'années, conducteur de taxi-vélo et résidant sur la colline Gisagara en commune et province Ngozi, a été retrouvé sur la colline Gasebeyi, zone Mivo de la même commune. Des sources sur place révèlent que des personnes non identifiées lui ont asséné des coups de machette au niveau de la tête avant de fuir avec son vélo qu'il venait d'acheter.

17- En date du 19 janvier 2020, vers 19 heures, sur la colline Kirinzi, zone Rukeco, commune Busiga, province Ngozi, Divin IGIRANEZA, âgé de 12 ans, a été tué à coups de couteau par Issa BIGIRIMANA, ancien policier des PMPA, habitant de la localité, originaire de la commune Butihinda, province Muyinga révoqué des corps de défense et de sécurité suite à l'indiscipline.



Sur l'image ci - contre : le corps sans vie de Divin IGIRANEZA

Selon des sources sur place, Issa BIGIRIMANA venait de se séparer d'avec sa femme depuis quelques jours et il accusait Gervais MANIRAMBONA, père de la victime et pasteur d'une église d'être impliqué dans leur conflit. Selon les mêmes sources, ce présumé assassin est venu chez le pasteur quand il n'était pas à la maison, a pris un couteau et a tué Divin IGIRANEZA avant de prendre la fuite. La police et l'administration communale ont annoncé être à la recherche du meurtrier.

18- En date du 21 janvier 2020 dans l'après - midi, sur la colline Nyarugera, zone Munini, commune et province Bururi, le corps sans vie de Protais MAROHA, âgé de 60 ans, natif de cette même colline, a été retrouvé emballé dans une moustiquaire dans un champ de patate douce. Selon des sources sur place, il présentait des blessures au niveau de la tête. Selon les mêmes sources, Protais MAROHA était introuvable depuis le 19 janvier 2020. Il était parti pour la messe à l'Eglise catholique de Murehe et il n'est pas rentré. La police a arrêté 4 personnes, tous membres de la famille du défunt, pour des raisons d'enquête.

19- En date du 25 janvier 2020, Frédéric SEBUSHAHU a été retrouvé mort sur la colline Karongwe, commune Buhinyuza, province de Muyinga. D'après une source locale, le corps du défunt était couvert de sang; preuve qu'il a été tué. L'autorité locale a privilégié la piste d'assassinat pour des soupçons de sorcellerie.

20- En date du 31 janvier 2020, à l'hôpital de Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, Pierre NKUNZIMANA a succombé à ses blessures suite aux coups lui infligés par des habitants de la colline Kiramira de la même commune. Selon des sources sur place, Pierre NKUNZIMANA avait été enfermé, dans la nuit du 30 au 31 janvier, par des habitants de la colline Kiramira après avoir battu deux de ses amis. Ainsi, il a été tabassé puis évacué à l'hôpital où il a rendu son âme.

Bref et sans être exhaustif, au moins 20 personnes ont été tuées et 15 autres blessées au cours du mois de janvier 2020.

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civiles		Groupes armés		Non Identifiés		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0	3	0
Bujumbura Mairie	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	4	0
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Bururi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cibitoke	0	0	0	0	3	1	0	0	0	0	3	1
Gitega	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Karusi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kayanza	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kirundo	0	0	0	0	1	2	0	1	0	0	1	3
Makamba	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Muramvya	0	0	0	0	0	4	0	0	1	0	1	4
Muyinga	0	0	0	0	0	4	0	0	1	0	1	4
Mwaro	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Ngozi	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Rumonge	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rutana	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ruyigi	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Total	1	0	1	0	6	13	0	1	12	1	20	15

IV. DES CAS DE TORTURE, TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS

Au cours du mois de janvier 2020, deux cas de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été enregistrés dans tout le pays par nos observateurs. Mais cela ne signifie pas que ces 2 personnes sont les seules victimes de ces actes ignobles car souvent, des cas échappent à notre attention. Cela étant dit, les personnes arrêtées et conduites dans des cachots clandestins ou au SNR pour y subir des actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants restent dans l'anonymat.

Ces cas sont emblématiques:

1- En date du 4 janvier 2020, J. Marie NDUWAMUNGU, prêtre de la paroisse Rutana a subi des traitements inhumains et dégradants lui infligés par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure étaient dans des exercices paramilitaires et ledit prêtre était de passage. Il a alors arrêté son véhicule pour voir ce qu'ils faisaient. Aussitôt, ils l'ont pris par la gorge et l'ont secoué. Sur le point d'être étouffé, ils l'ont relâché en lui disant de ne plus se mêler dans ce qui ne le concerne pas.

2- En date du 15 janvier 2020, vers le soir, sur la colline Cishwa, commune Bugendana, province Gitega, Samuel NDIKUMANA, membre du parti CNL, enseignant à l'ECOFO de Cishwa, a été tabassé puis arrêté par des Imbonerakure de la colline Cishwa. Selon des sources sur place, Samuel NDIKUMANA revenait de son travail et rentrait à son domicile quand il a été attaqué. Ce cas a également été décrit au n° 15 dans la section sur les arrestations arbitraires.

V. DES CAS DE VIOL

En ce qui concerne le viol, nos observateurs des droits humains ont identifié 5 cas. Mais, ici aussi cela ne signifie pas que ce sont les seules personnes qui ont subi ces actes ignobles tout au long de janvier 2020.

Voici les cas identifiés :

1- Dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier 2020, sur la colline Musagara, commune et province Muramvya, N.T., âgée de 15 ans, a été violée dans sa chambre à coucher par Casimir NTUNZWENIMANA, travailleur domestique. Selon des sources sur place, cette fille a crié au secours et les voisins sont intervenus en arrêtant le violeur . qui a été conduit au cachot du commissariat provincial de police du 2 au 8 janvier 2020 avant d'être transféré à la prison de Muramvya en date du 9 janvier 2020.

2- En date du 6 janvier 2020, sur la colline Ruvumu, commune Kiganda, province Muramvya, D. N., âgée de 15 ans, déficiente mentale, a été violée, dans un champ de maïs, par Isaac MANIRATUNGA quand elle allait puiser de l'eau.

Selon des sources sur place, le présumé auteur a été arrêté et détenu à la brigade de Kiganda le même jour en attendant son transfert, le 7 janvier 2020, à la prison de Muramvya.

3- D.A., âgée de 14 ans du quartier Kinyabakecuru, au chef-lieu de la province Ruyigi, a été violée par Jaffari, travailleur domestique, originaire de la province Muyinga. Selon des sources sur place, D.A a été violée à maintes reprises et un test médical a confirmé qu'elle est tombée enceinte. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été appréhendé le 9 janvier 2020 et incarcéré à la prison centrale de Ruyigi. Selon le CDFC Ruyigi qui s'est saisi de l'affaire, le dossier est en cours de traitement au parquet de la République en province Ruyigi.

4- En date du 14 janvier 2020, vers midi, au quartier Kigwati, commune et province Muramvya, Y. K., âgée de 3 ans et S. I., âgée de 4 ans, toutes résidentes de ce quartier, ont été violées par leur voisin, Anatole KWIZERA, travailleur domestique, originaire de la colline Teka, commune Mbuye, province Muramvya, qui selon des sources sur place, a été aussitôt

VI. CONCLUSION

Tout au long du mois de janvier 2020, de jour comme de nuit, des violations des droits de l'Homme n'ont cessé d'être enregistrées dans diverses localités de notre pays : au moins 20 personnes ont été tuées et 15 autres ont été blessées, 45 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement la plus part de fois, dans des cachots clandestins et 4 personnes ont été enlevées et/ou portées disparues. Enfin, d'autres ont subi des actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants dans des cachots clandestins et au SNR.

Le phénomène de cadavres n'a cessé de se manifester dans plusieurs localités du pays et aucune enquête n'a été diligentée pour identifier les auteurs. La plupart des personnes qui subissent ces châtements sont des membres du CNL et celles qui ne veulent pas adhérer au parti au pouvoir, le CNDD-FDD ou qui le quittent. Elles sont pourchassées et même tuées. On ne peut pas aussi passer sous silence le fait que des personnes sont pourchassées, blessées et/ou tuées suite à la présomption de sorcellerie, par une population qui cherche à se faire justice.

Les auteurs présumés de ces atrocités sont surtout, selon la population, des Imbonerakure, des agents du SNR et ces derniers agissent souvent de connivence avec certains administratifs.

Face à cette situation inquiétante, l'APRODH lance encore une fois un cri d'alarme à l'endroit des autorités de ce pays afin qu'elles prennent des mesures appropriées pour stopper ces violations flagrantes des droits humains avant qu'il ne soit trop tard. Nous sommes à la veille des élections de 2020 et l'intolérance politique commence à prendre une allure inquiétante. Il faudrait que les autorités habilitées, à commencer par les responsables des partis politiques, prennent des mesures adéquates pour décanter cette situation.

Il faudrait également que des enquêtes rapides et concluantes soient faites pour identifier les auteurs des assassinats et autres violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice, et ce sans complaisance.

Nous recommandons également que les Imbonerakure soient encadrés par les responsables du parti CNDD/FDD dont les comportements s'écartent des normes de respect de la dignité humaine.

La police est garante de la sécurité dans le pays. Pour cela, elle devrait endosser la responsabilité des actes de violation des droits humains qui se commettent dans le pays.

Enfin, à la veille des élections de 2020 dont les préparatifs sont teintés de beaucoup de violences, les autorités devraient prendre des mesures spécifiques pour apaiser les esprits de toute la population, endiguer les débordements éventuels afin que ces élections se déroulent dans la quiétude, la transparence et l'équité, seuls gages de résultats fiables aussi bien sur le plan national qu'aux échelons régional et international.

FIN *** FIN ***** FIN**